
DATE : 02 juin 20203

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : N°. HCR/NER/SUP/008/2023/EOI
POUR ETRE INCLU DANS UNE LISTE RESTREINTE D'UN APPEL D'OFFRE DE
LOCATION D'ESPACE DE STOCKAGE AVEC SERVICE DE GESTION D'INVENTAIRES
DU HCR AU NIGER**

DATE LIMITE ET HEURE : 15 juin 2023 – 16 :00 Heure locale

1. INTRODUCTION SUR LE HCR :

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de sept décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 18,000 personnes dans plus de 137 pays continue d'aider environ 80 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter le site <http://www.unhcr.org>

2. CONTEXTE :

Le HCR Niger dans le but d'être prêt à satisfaire sans retard les besoins imprédictibles de protection et d'assistance humanitaire des personnes sous son mandat, est à la recherche d'espace d'entreposage avec un service de gestion d'inventaires.

Ces inventaires du HCR sont des articles non-alimentaires qui sont composés essentiellement d'articles domestiques.

Précisément, l'objectif du HCR est d'explorer et d'établir une liste de potentiels fournisseurs qualifiés d'espace de stockage et de service de gestion d'inventaire, qui pourraient plus tard être invités à soumissionner dans un appel restreint en vue de la signature d'Accord(s)-Cadre(s).

Le HCR Niger mène ses activités pratiquement dans les 8 régions du pays. Présentement, le besoin de ce service est recherché principalement à Niamey, Tahoua, Maradi, Diffa, Tillabéry, Ouallam, Abala, Agadez et Madaoua.

3. EXIGENCES

Il s'agit donc d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) aux fournisseurs régulièrement établis au Niger et qui disposent dans une ou plusieurs de ces localités, des infrastructures pour les services de location d'espace d'entreposage et de gestion d'inventaires.

Le HCR invite tous les soumissionnaires intéressés à suivre attentivement les instructions décrites ci-dessous.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

4. INSTRUCTIONS

4.1 ENREGISTREMENT DES FOURNISSEURS

Pour les fournisseurs enregistrés : si votre entreprise a déjà été enregistrée auprès du HCR au cours des trois dernières années, vous pouvez ignorer cette partie. Vous devez vous assurer que les informations et la documentation (par exemple, les états financiers, l'adresse, le nom du contact, etc.) fournies dans le cadre de votre candidature sont à jour.

Pour les fournisseurs non enregistrés : les fournisseurs qui ne sont pas encore enregistrés auprès du HCR doivent faire une demande d'enregistrement. Veuillez utiliser le formulaire d'enregistrement des fournisseurs du HCR (annexe A) qui doit être rempli et inclus dans la soumission au HCR avec les pièces justificatives comme indiqué dans la section 5 ci-dessous.

Pour être considérée, votre candidature doit répondre aux exigences minimales suivantes :

1. Les services proposés par votre entreprise sont ceux sollicités plus haut ;
2. Votre entreprise a de l'expérience dans le service de location d'espace d'entreposage et de gestion d'inventaires.
3. Votre entreprise accepte les conditions générales de contrat du HCR pour la fourniture de services - 2018 et les conditions de paiement (voir annexe B).
4. Le formulaire d'enregistrement des fournisseurs du HCR est dûment et entièrement rempli et signé.
5. Les documents requis sont joints (certificat d'enregistrement de l'entreprise, états financiers, liste détaillée des produits/services, certificats d'assurance qualité et tout autre document important lié à votre entreprise).

Veuillez noter que seuls les soumissionnaires dont les services présentent un intérêt pour le HCR seront enregistrés sur la liste de fournisseurs.

IMPORTANT :

Toute information incomplète, défectueuse ou fautive fournie par le soumissionnaire peut entraîner le rejet de sa soumission ou l'annulation de son enregistrement déjà existante.

4.2 PROCESSUS DE QUALIFICATION

Les fournisseurs intéressés devront envoyer les documents et informations de qualification énumérés ci-dessous et comme indiqué à la section 5 de ce document :

1. Profil de l'entreprise
2. Informations détaillées sur les services requis
3. Principaux clients et expérience pertinente dans le domaine des services requis
4. Certificat d'assurance de qualité
5. Expérience antérieure dans le domaine de la prestation de services requis
6. Délai de disponibilité pour la prestation des services

IMPORTANT :

Les offres financières ne sont pas requises à ce stade du processus. La soumission de propositions financières avec la manifestation d'intérêts peut entraîner la disqualification du soumissionnaire.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Les coûts associés à la préparation de la documentation pour répondre à cet avis de manifestation d'intérêt doivent être supportés entièrement par le soumissionnaire, qu'il soit présélectionné ou non, ou qu'il soit invité ou non à participer à de futures procédures d'appel d'offres.

IMPORTANT :

Seuls les Entreprises répondant aux critères d'enregistrement du HCR et dont les services ont été approuvés par le HCR seront invités à participer au processus d'appel d'offres formel.

5. SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D'INTERET :

Les Entreprises intéressées doivent envoyer les **documents de qualification requis**, y compris les documents d'enregistrement pour les fournisseurs non encore enregistrés, **au plus tard le 15 juin 2023 à 16 :00 Heure locale** par dépôt direct au bureau du HCR à l'adresse indiquée ci-dessous, ou au format PDF par e-mail à l'adresse électronique ngrnisms@unhcr.org

Veillez noter que la politique de courrier électronique utilisée par le HCR limite la taille des pièces jointes à un maximum de **10 Mo**.

Veillez indiquer dans le champ objet de l'e-mail :

- HCR/NER/SUP/008/2023/EOI
- Nom de votre entreprise
- Nombre d'e-mails envoyés (exemple : 1/2, 2/2).

Adresse de dépôt direct et mention sur l'enveloppe :

HCR, REPRESENTATION DU NIGER A NIAMEY
QUARTIER DAR-ES-SALAM, avenue du Mounio.
Appel à Manifestations d'Intérêt : N° HCR/NER/SUP/008/2023/EOI
À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture.

6. DEMANDES DE CLARIFICATION :

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel à manifestation d'intérêt par e-mail à ngrnisms@unhcr.org . La date limite de réception des questions est à **16 :00 heure locale du 12/06/2023**.

Merci de votre intérêt.

Annexes :

Annexe A : Le formulaire d'enregistrement des fournisseurs du HCR

Annexe B : Conditions Générales des contrats du HCR pour la fourniture de services - 2018

Signature

Unité Approvisionnement
Représentation du HCR à Niamey, Niger

